

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du Courrier du Canada
QUEBEC, 19 Decembre 1878—No 232

L'île Mystérieuse

TROISIEME PARTIE.

"Le Secret de L'île."

Par JULES VERNE.

[SUITE.]

—Ce n'est qu'ici que nous retrouverons votre souvenir tout entier! ajouta Harbert.

—Et c'est ici que je reposerai dans l'éternel sommeil, si... répondit le capitaine.

Il hésita, et, au lieu d'achever sa phrase, il se contenta de dire : "Monsieur Smith, je voudrais vous parler... à vous seul!"

Les compagnons de l'ingénieur, respectant ce désir du mourant, se retirèrent.

Cyrus Smith resta quelques minutes seulement enfoncé avec le capitaine Nemo, et bientôt il rappela ses amis, mais il ne leur dit rien des choses secrètes que le mourant avait voulu lui confier.

Gédéon Spilet observa alors le malade avec une extrême attention. Il était évident que le capitaine n'était plus soutenu que par une énergie morale, qui ne pourrait bientôt plus réagir contre son affaiblissement physique.

La journée se termina sans qu'aucun changement se manifestât. Les colons ne quittèrent pas un instant le *Nautilus*. La nuit était venue, bien qu'il fut impossible de s'en apercevoir dans cette crypte.

Le capitaine Nemo ne souffrait pas, mais il déclinait. Sa noble figure, pâlie par les approches de la mort, était calme. De ses lèvres s'échappaient parfois des mots presque insaisissables, qui se rapportaient à divers incidents de son étrange existence. On sentait que la vie se retirait peu à peu de ce corps, dont les extrémités étaient déjà froides.

Une ou deux fois encore, il adressa la parole aux colons rangés près de lui, et il leur sourit de ce dernier sourire qui se continue jusque dans la mort.

Enfin, un peu après minuit, le capitaine Nemo fit un mouvement surprenant, et il parvint à croiser ses bras sur sa poitrine, comme s'il eût voulu mourir dans cette attitude.

Vers une heure du matin, toute la vie s'était uniquement réfugiée dans son regard. Un dernier feu brillait sous cette prunelle, d'où tant de flammes avaient jailli autrefois. Pais, murmurant ces mots : "Dieu, Patrie!" il expira doucement.

Cyrus Smith, s'inclinant alors, ferma les yeux de celui qui avait été le prince Dakkar et qui n'était même plus le capitaine Nemo.

Harbert et Pencroff pleuraient. Ayrton essayait une larme furtive. Nab était à genoux près du reporter, changé en statue.

Cyrus Smith, élevant la main au-dessus de la tête du mort : "Que Dieu ait son âme!" dit-il, et se retournant vers ses amis, il ajouta :

"Prions pour celui que nous avons perdu!"

Quelques heures après, les colons remplissaient la promesse faite au capitaine, ils accomplissaient les dernières volontés du mort.

Cyrus Smith et ses compagnons quittèrent le *Nautilus*, après avoir emporté l'unique souvenir que leur eût légué leur bienfaiteur, ce coffret qui renfermait cent fortunes.

Le merveilleux salon, toujours inondé de lumière, avait été fermé soigneusement. La porte de toile du capot fut alors bouclonnée, de telle sorte que pas une goutte d'eau ne pût pénétrer à l'intérieur des chambres du *Nautilus*.

Puis, les colons descendirent dans le canot, qui était amarré au flanc du bateau sous-marin.

Ce canot fut conduit à l'arrière. Là, à la ligne de flottaison, s'ouvraient deux larges robinets qui étaient en communication avec les réservoirs destinés à déterminer l'immersion de l'appareil.

Ces robinets furent ouverts, les ré-

servoirs s'emplirent, et le *Nautilus*, s'enfonçant peu à peu, disparut sous la vappe liquide.

Mais les colons purent le suivre encore à travers les couches profondes. Sa puissante lumière éclairait les eaux transparentes, tandis que la crypte redevenait obscure. Puis, ce vaste épanchement d'éfluences électriques s'effaça enfin, et bientôt le *Nautilus*, devenu le cerceuil du capitaine Nemo, reposait au fond des mers.

CHAPITRE XVIII

Les réflexions de chacun.— Reprise des travaux de construction.—Le 1^{er} janvier 1869.—Un panache à la cime du volcan.—Premiers symptômes d'une éruption.—Ayrton et Cyrus Smith au corral.—Exploration à la crypte Dakkar.—Ce que le capitaine Nemo avait dit à l'ingénieur.

Au point du jour, les colons avaient regagné silencieusement l'entrée de la caverne, à laquelle ils donnèrent le nom de "crypte Dakkar", en souvenir du capitaine Nemo. La marée était basse alors, et ils purent aisément passer sous l'arcade, dont le flot battait le pied-droit basaltique.

Le canot de toile demeura en cet endroit, et de telle manière qu'il fut à l'abri des lames. Par surcroît de précaution, Pencroff, Nab et Ayrton le halèrent sur la petite grève qui confinait à l'un des côtés de la crypte, en un endroit où il ne courait aucun danger.

L'orage avait cessé avec la nuit. Les derniers roulements du tonnerre s'évanouissaient dans l'ouest. Il ne pleuvait plus, mais le ciel était encore chargé de nuages. En somme, ce mois d'octobre, début du printemps austral, ne s'annonçait pas d'une façon satisfaisante, et le vent avait une tendance à sauter d'un point du compas à l'autre, qui ne permettait pas de compter sur un temps fait.

Cyrus Smith et ses compagnons, en quittant la crypte Dakkar, avaient repris la route du corral. Chemin faisant, Nab et Harbert eurent soin de dégager le fil qui avait été tendu par le capitaine entre le corral et la crypte, et qu'on pourrait utiliser plus tard.

En marchant, les colons parlaient peu. Les divers incidents de cette nuit du 15 au 16 octobre les avaient très-vivement impressionnés. Cet inconnu dont l'influence les protégeait si efficacement, cet homme dont leur imagination faisait un génie, le capitaine Nemo n'était pas. Son *Nautilus* et lui étaient ensevelis au fond d'un abîme. Il semblait à chacun qu'ils étaient plus isolés qu'avant. Ils s'étaient pour ainsi dire habitués à compter sur cette intervention puissante qui leur manquait aujourd'hui, et Gédéon Spilet et Cyrus Smith lui-même n'échappaient pas à cette impression. Aussi gardèrent-ils tout un profond silence en suivant la route du corral.

Vers neuf heures du matin, les colons étaient rentrés à Granite-house.

(à suivre.)

Chambre des Députés.

Séance du 16 novembre

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

(Suite.)

M. Allain-Targé.—Il respecte le gouvernement qu'il sert, c'est peut-être pour cela que vous le traitez de renégat. (Applaudissements à gauche.)

Je ne le défendrai pas, c'est au ministère à le faire. Il en est de même du sous-préfet, qui est un fonctionnaire populaire, qui a su se faire aimer dans son arrondissement.

Quant à la révolution, elle se défend elle-même. (Applaudissements à gauche.)

La querelle élevée par M. de Mun c'est à M. de Falloux, c'est aux catholiques libéraux à la soutenir. Ce sont eux qui considèrent que ses thèses peuvent être admises à la tribune française par des hommes qui aspirent à gouverner leur pays, qui veulent être de leur temps (Applaudissements à gauche.)

Quant M. de Freycinet, je crois qu'il est en sûreté. (Rires et applaudissements à gauche.)

J'ouvre ce dossier considérable. M. de Mun s'en est pris à la commission d'enquête; il a critiqué la façon dont elle a opéré; il a dit que nous avions dressé contre lui un acte d'accusation; que la Chambre voulait systématiquement l'invalider. Rien de plus injuste.

Je suis certain d'être l'interprète de la majorité en disant que justement parce que les idées de M. de

Mun s'éloignent des idées non pas seulement de cette Chambre, mais de la France, justement parce que M. de Mun est un orateur, la Chambre ne demandait pas mieux que de valider son élection.

Ce n'est pas notre faute s'il est arrivé de Pontivy une protestation telle qu'il n'était pas permis de ne pas entendre cet appel fait à notre justice. (Très bien! très bien! à gauche.)

Il y avait là des griefs considérables; toute une population affirmait qu'elle avait été opprimée et demandait une enquête. La Chambre nous a envoyés à Pontivy.

M. de Mun s'est plaint des procédés de la commission vis-à-vis de lui.

Au mois de mai, il s'opposait déjà à l'enquête: il allait jusqu'à nous contester le droit d'enquête, ce droit, qui est de tous les temps, de tous les Parlements, ce droit qui a été exercé au Corps législatif de l'empire. (Très bien! très bien! à gauche.—Interruptions à droite.)

D'avance, M. de Mun contestait les témoignages à entendre, il déclarait que les témoins qui comparaitraient devant la commission étaient indignes de confiance, et quand nous sommes arrivés à Pontivy, nous avons trouvé toute une campagne organisée pour empêcher la commission de fonctionner. Partout on avait répandu, avec le discours de M. de Mun contre l'enquête, la consultation des juriconsultes de droite. Un agent de M. de Mun est même venu à la sous-préfecture où siègeait la commission, injurier les témoins qui l'ont mis à la porte. Nous nous sommes bornés à le faire condamner à l'amende.

Donc, à l'avance, M. de Mun prévoyait quel serait le résultat de l'enquête. Cependant, qu'avons-nous fait? Nous n'avons pas compulsé les archives du 16 mai; il n'y en avait pas, le 16 mai avait en le soin de les faire enlever. (Rires et applaudissements à gauche.)

Mais nous avons compulsé les registres du télégraphe, nous avons eu la collection des affiches, des journaux de M. de Mun, qui vantaient comme des exploits les actes dont nous avons la mission de vous faire connaître. (Très bien! très bien! à gauche.)

Nous avons fait comparaître 400 témoins dont 216 à Pontivy.

M. de Mun prétend que nous n'avons pas voulu entendre ses amis. Nous avons cité tous les collaborateurs du 16 mai, tous les maires; 40 sur 51 ont paru.

Nous avons cité toutes les personnes indiquées dans les protestations ou les contre-protestations. Quelle critique peut-on donc nous adresser? (Très bien! très bien! à gauche.)

Parmi les amis de M. de Mun, les uns ne sont pas venus, les autres ont répondu avec brièveté, refusant de prêter serment, l'un d'eux même déclarant qu'il ne répondrait pas parce qu'on ne lui avait pas adressé les questions à l'avance par écrit. (Rires à gauche.)

Cette enquête dont on se plaint, elle a donc été faite avec loyauté, et, quant à moi, je voterais la validation de l'élection avec plaisir, si ce n'était abandonner les droits des électeurs de Pontivy. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. de Mun a été candidat officiel, il était le candidat de la coalition du 16 mai, le candidat des orléanistes, des royalistes et des bonapartistes.

Un membre à droite.—M. de Mun avait un concurrent bonapartiste.

M. Allain-Targé.—Non, car le concurrent bonapartiste auquel vous faites allusion a été répudié par les journaux bonapartistes, par le *Pays* et par l'*Ordre*.

M. de Mun se présentait donc au nom des trois partis. Il prenait personnellement la responsabilité du coup d'Etat du 16 mai. La façon dont il s'exprimait à une savante toute particulière.

Voici un passage d'une de ses circulaires: "Le Maréchal a dit dans une lettre au peuple de France: "Mon gouvernement vous indiquera "pour qui vous devez voter." Je suis "choisi par le gouvernement. Le "préfet a été chargé de dire à chaque maire de voter et de faire voter "pour moi."

Il y a peu, il n'y a pas de candidats officiels qui aient parlé ainsi aux électeurs.

Si j'insiste sur ce point, c'est que M. de Mun a gardé cette attitude jusqu'à la fin. Dans ses discours, il disait qu'il y aurait des dissolutions successives jusqu'à ce que la volonté du Maréchal ait triomphé.

M. de Mun n'admet ni neutralité, ni indépendance; tout ce qui lui résiste est brisé comme verre.

Il y avait dans le Morbihan un

préfet qui était là depuis quatre ans. M. de Rorthays. C'était un royaliste, un catholique et même un clérical. Dès le premier moment, il se met à la disposition de M. de Mun. Il disait, dans une affiche, que la crise que le gouvernement traversait serait la pierre de touche à laquelle on reconnaîtrait les dévouements. Il ajoutait que chacun devait payer de sa personne.

Aussi ce préfet abandonne-t-il les fonctionnaires qui sont dans le département depuis plusieurs années et qui lui paraissent tièdes.

Il y avait un commissaire de police en fonction depuis huit ans. Il était aimé et respecté de la population. Une dépêche de Paris le déplace et l'envoie à Romorantin.

Les gendarmes qui, en Bretagne, sont choisis parmi les hommes du pays, tiennent une conduite correcte. Le préfet dénonce la gendarmerie au ministère (Rires à gauche.)

La gendarmerie, dit-il, oppose à des demandes de renseignements politiques, qu'elle n'a pas d'ordres de ses chefs. Cette situation est préjudiciable à la candidature de M. de Mun. (Rires à gauche.)

Un nouveau sous-préfet, M. Lédé, est officiellement installé à Pontivy. Le préfet écrit à cette occasion une lettre-circulaire dans laquelle il dit que M. Lédé aura à soutenir la candidature de M. de Mun. Immédiatement des tournées préfectorales commencent.

A la veille de l'ouverture de la période électorale, M. le préfet va à Pontivy; il réunit tous les maires de l'arrondissement: 25 sur 51 étaient présents. Il leur dit: "J'ai été votre préfet sous MM. Thiers, de Broglie, de Fourrou, de Chabaud, Buffet. Nous avons fait des élections d'une certaine façon; aujourd'hui c'est autre chose: jusqu'à présent je vous recommandais de garder les apparences de la correction. Aujourd'hui, tout est permis: faites, pour réussir, tout ce que vous pourrez." (Bruit à droite.)

Vous contestez l'interprétation? Eh bien, voici les instructions textuelles qu'on donne aux maires: "Vous allez lire, devant la porte de l'église ou devant la croix du cimetière, chaque dimanche, un discours aux électeurs." Et on leur envoie le texte du discours à prononcer.

Presque tous les maires ont obéi. (Bruit à droite.) Il ne faut pas nier cela; M. de Mun ne l'a pas nié. Voici d'ailleurs des preuves, des témoignages venant de maires, partisans de M. de Mun, qui ont prêté serment. Et, messieurs, le serment est quelque chose; il a une efficacité sur les consciences; ces maires qui l'ont prêté, ont dit la vérité.

Voici une déposition, celle de M. Langlé, maire de Pontivy, colonel d'artillerie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur. Ce n'est pas un "politicien de cabaret", vous le voyez. En voici une autre qui confirme les instructions données par le préfet: il ajoute qu'on buvait beaucoup et gratis dans les cabarets. Voici M. Talmon, maire de Noyal-Pontivy, M. Heller, maire de Locmalo, qui déclarait avoir prononcé, trois dimanches consécutifs, au pied de la croix du cimetière, le discours fourni par le préfet.

M. Heller ajoute que M. de Mun est venu dans sa commune, qu'il a logé au presbytère et que le recteur a prié le maire de prêter sa maison pour une réunion électorale, lui disant que "ce lui serait un grand honneur."

Après la réunion, M. de Mun les a invités à aller avec lui au cabaret, ce qu'ils ont fait... Des agents de M. de Mun enlevaient les bulletins de M. Le Magnetaux aux électeurs; on les leur payait cinq centimes.

J'ai les dépositions de 15 maires déclarant qu'ils ont obéi au préfet et qu'ils ont agi pour M. de Mun. Les instructions du préfet dans la réunion qu'il avait convoquée à Pontivy les ont troublés. Voici ce que disait un maire, sur la pierre de la croix: "Je ne tolérerai pas de propagande dans ma commune!" Voilà la liberté laissée aux électeurs.

Le sous-préfet faisait ses tournées; le préfet lui télégraphiait pour lui annoncer un crédit de 200 fr., applicable à des frais de tournées, et, au lendemain des élections, il lui adressait ce télégramme: "Veuillez m'adresser la note des frais de vos tournées électorales." (Mouvement.)

Vous voyez ce que pouvait être la propagande préfectorale. Un attaquant des candidats opposants, on les diffamait surtout, si bien qu'ils ont perdu patience et qu'ils ont fait condamner deux journaux et trois amis de M. de Mun.

Puis, on menaçait les débitants, les cabaretiers, les cantonniers, tous

les humbles, enfin tout ce qui avait une situation dépendante, et on les menaçait de leur ôter leur gagne-pain. (Aux voix! aux voix!)

M. de Mun a dit qu'on n'avait révôqué que trois maires et que trois députés seulement avaient été fermés. D'abord, on en a révôqué davantage. Et puis, quel parti on a tiré de ces révocations! Vous rappelez-vous ce procédé des Anglais qui pendaient les contrebandiers pour l'exemple, et qui, pour n'avoir pas à en pendre trop, avaient imaginé de faire durer leurs pendus en les goudronnant?

Eh bien, à Pontivy, on utilisait ces révocations de la même manière; on les mettait dans les journaux, en ayant soin d'ajouter, comme l'a fait le *Courrier des Campagnes*: "Peut-être cette leçon servira-t-elle à ceux qui seraient tentés d'imiter cet exemple." (Mouvement.)

Vous voyez ce qu'a pu être l'action des maires et celle du préfet. Voici d'ailleurs des appréciations qui la caractérisent. Elles viennent du préfet lui-même. Au 16 octobre, il télégraphie au sous-préfet "félicitations et remerciements" mais en même temps, il télégraphiait au ministère de l'intérieur: "On intimide les "maires qui ont obéi. Il serait nécessaire pour les élections départe "mentales qu'ils fussent assurés "que le Maréchal ne céderait pas aux "gauches." [Mouvement et rires.]

On a parlé des affiches. Il y en a eu huit, dont une vaut qu'on la signale. Il y est dit que "M. Gambetta publie un manifeste pour appuyer les ennemis du Maréchal... Gambetta qui vous a obligés d'aller au camp de Conlie... Qui a voulu la guerre... Qui veut prendre la place du Maréchal..." Sentez-vous l'influence électorale de ce nom de Conlie dans une élection bretonne?

Ce n'est pas tout. Savez-vous comment on traite les personnes?

On a fait arrêter à Lorient un ancien juge de paix âgé de quatre-vingt-deux ans, pour avoir tenu un propos relatif à l'Italie. M. de Mun vous a parlé d'instructions secrètes du garde des sceaux, mais sous le ministère du 16 mai, il n'y a pas eu de garde des sceaux il n'y a pas eu de magistrature, il n'y a pas eu de justice! [Applaudissements.]

Ces instructions secrètes dont on vous parlait, elles donnaient l'ordre d'arrêter quiconque prononcerait une parole pouvant être interprétée d'une façon un peu fâcheuse, sur les dangers que l'élection d'une Chambre cléricale ferait courir à la paix de la France.

N'était-ce pas une provocation odieuse de la part d'un préfet de parler de Conlie? C'est au préfet qu'il incombe d'assurer le recrutement, de développer, dans l'esprit des populations, les sentiments patriotiques, et c'est au profit de deux officiers de la réserve que les fonctionnaires du 16 mai rappelaient ce souvenir.

N'est-il pas juste de dire que le 16 mai avait perverti les consciences et fait oublier les obligations les plus étroites du patriotisme? Très bien! très bien!

Pendant la période électorale, aucun journal républicain de Paris n'était vendu à la gare, on avait prévenu la bibliothécaire, en lui remettant une liste de vingt-trois journaux, que si elle en vendait un seul, son autorisation lui serait retirée.

Ce qui m'avait fait supposer que M. le procureur général de Rennes était peut-être "l'autre homme" dont M. de Mun demandait à être débarrassé, c'est que ce procureur général avait cessé d'être consulté, avait cessé de diriger ses parquets; on avait décentralisé l'action de la justice pour la mettre à la disposition des candidats; les parquets de première instance correspondaient directement avec la chancellerie.

L'*Avenir du Morbihan* était poursuivi une première fois pour avoir reproduit un article de M. de Girardin; il l'était une seconde fois sans même qu'on put trouver un prétexte sérieux à la poursuite; mais il avait fallu saisir ce numéro, parce qu'il contenait la circulaire de M. Le Magnet; il fut acquitté; enfin, un autre numéro fut saisi, qui publiait une seconde circulaire de M. Le Magnet; mais cette fois, on n'alla pas jusqu'à l'audience, il y eut une ordonnance de non-lieu.

Un discours avait été prononcé par un paysan au comice agricole de Cleguerec, discours fort modéré, mais qui fut signalé par le sous-préfet au préfet. Immédiatement on parla de dissoudre le comice. Mais le sous-préfet télégraphia au préfet: "M. de Mun préférerait des poursuites judiciaires contre le président, si

c'est possible," et le préfet de répondre: "Saisissez le parquet d'une demande de poursuites." En effet, des gendarmes se présentèrent chez M. Ledain et lui demandèrent la copie de nos discours. M. Ledain remit ses notes.

La poursuite n'eut pas lieu, mais l'effet avait été produit: on s'attendait toujours à voir M. Ledain poursuivi. Le parti républicain, disaient les agents de M. de Mun, a perdu son vieux chef: M. Thiers est mort; son jeune chef, M. Gambetta, est en prison, et son chef dans le canton y sera bientôt. Vous voyez que le préfet et la magistrature étaient bien dociles à la candidature officielle.

Pendant M. de Mun les trouvait mous et tièdes. Non, nous ne fructifierons personne. Nous voulons faire justice qu'à la condition d'être parfaitement éclairé. [Très bien! très bien!] Or, il y a des faits qu'il est essentiel de relever.

A Paris on avait des exigences que M. de Rorthays ne pouvait satisfaire. Il semble que tous les départements de la Bretagne fussent livrés à la candidature de Pontivy. Ainsi, le préfet des Côtes-du-Nord télégraphiait au sous-préfet de Pontivy: "Faites avertir M. de Mun que je l'ai débarrassé de son percepteur."

Et si vous voulez savoir comment on traitait les fonctionnaires des finances, écoutez ce que le receveur particulier écrivait aux percepteurs: "Le gouvernement se préoccupe de votre attitude dans la lutte électorale. Il joue une partie sans revanche; il est résolu à sacrifier tous les fonctionnaires qui seraient un obstacle ou un danger.

"Je vous adjure de me donner l'assurance formelle que vous vous abstenrez de toute conversation politique, même dans votre intimité, en dehors de la direction que je vous donnerai." (Exclamations à gauche.)

Les agents voyers qui, depuis quatre ans, avaient été choisis par M. de Rorthays, étaient également menacés. L'agent-voyer en chef de Vannes était appelé dans le cabinet du préfet, qui lui annonçait que M. de Mun réclamait la révocation de deux de ses agents.

Ces menaces, ces délations répandues contre des fonctionnaires que l'on tenait pour de parfaits honnêtes gens répandaient la terreur dans l'arrondissement.

Tenez, voici un témoignage: Un jour, M. de Mun, revenant de faire ses dévotions, traversait la cour de la maison habitée par l'agent voyer de Pontivy; la femme de cet agent l'accosta et lui dit: "Pourquoi persécutez-vous mon mari? Que vous a-t-il fait?" M. de Mun répond: "Votre mari a été mon adversaire pendant toute la période électorale; j'ai fait mon devoir; c'est maintenant à l'administration à faire le sien." (Exclamations et applaudissements ironiques à gauche.)

Le préfet était écœuré des exigences qu'on lui avait fait subir; le 29 octobre, il avertissait le sous-préfet qu'il avait donné sa démission "parce qu'il n'admettait pas qu'après tant de preuves de dévouement, on put tenir compte des dénonciations haineuses qui s'élevaient contre lui." (Rires à gauche.)

Nous n'avons pas été envoyés dans l'arrondissement de Pontivy pour faire comme on l'a dit, la guerre au clergé. Non, nous ne voulons pas dans notre siècle, renouveler les guerres de religion.

M. de Baudry-d'Asson.—Le maître de la gauche a dit: "Le cléricalisme, voilà l'ennemi!"

M. Allain-Targé.—On dit, dans certains discours, que les républicains sont les ennemis de la propriété, du clergé, que ce sont des incendiaires, des communards. On s'habitue à le dire et on finit par le croire...

M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia.—Ce ne sont pas les royalistes qui ont brûlé Paris, ni fusillé les otages!

M. Allain-Targé.—Monsieur, j'avais des amis parmi les otages; j'étais à Paris, et je ne vous ai pas vu à mes côtés.

M. le duc de la Rochefoucauld.—Vous m'auriez traduit devant une cour martiale, comme vous avez fait pour le rédacteur de mon journal.

M. Allain-Targé.—J'ai fait comparaître devant une cour martiale le rédacteur de votre journal parce qu'il avait révélé les secrets du camp de Conlie aux Prussiens, qui étaient à cinq lieues de là. (Applaudissements répétés à gauche.)

M. le duc de la Rochefoucauld.—Il avait publié une correspondance qui partait du cabinet de M. Thiers. (Applaudissements à droite.)

(La fin au prochain numéro.)

Annouces Nouvelles.

Grande vente de bijouteries.—Duquet & Cie. Société de Géographie de Québec. Fondé par le P. M. dans les salles de l'Institut Canadien.

Société de Géographie de Québec.

Il y aura une assemblée de cette Société le VENDREDI, le 20 du courant, à 4 HEURES P. M.

Grande Réduction de Prix pour

L'HUILE ASTRALE, A DATER D'AUJOURD'HUI.

PROFITANT de la baisse qui se fait sentir sur le marché, nous sommes capables de faire le meilleur marché et le public de l'immense réduction obtenue.

PEVERLEY & CIE., 56, RUE FABRIQUE, SEULS AGENTS. Québec, 17 décembre 1878—7m. 604

ROND A PATINER DE QUÉBEC

SAISON A PATINER 1878-79.

Billet de famille pour actionnaire..... \$ 8 de do pour membre..... \$ 10 Un seul billet pour actionnaire..... \$ 4 de do pour membre..... \$ 6

Tous ces billets sont payables d'avance. Le rond sera ouvert de 9 A. M. à 6 P. M. tous les jours, les dimanches exceptés.

E. HOLLOWAY, Sec.-Trésorier. Québec, 17 décembre 1878—10f. 645

GRANDE Vente Populaire !

SERA VENDU A L'ENCAN, JEUDI, 19 courant,

Et les jours suivants au No. 6, Rue St. Jean (EN DEDANS.)

Porte voisine du magasin D'UNE PIASTRE. Un assortiment complet de pelletteries de premier choix, envoyées en consignation par une des premières maisons de Montréal, et à être vendues absolument sans réserve.

Il est inutile d'énumérer les articles, il suffit de dire que jamais pareil choix de fourrures n'a encore été offert à l'enchère à Québec.

Vente tous les jours à 2 hrs. après-midi, et 7 1/2 P. M. tous les soirs.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

Les effets seront visibles JEUDI, A 9 HRS. A. M.

J. ED. DERY & CIE., E. & C. Québec, 17 décembre 1878. 646

PIANOS !!

—ET— Orgues-Harmoniums.

Une consignation considérable de magnifiques "PIANOS et HARMONIUMS" vient d'être reçue chez A. LAVIGNE. Ces instruments sont en vente à des prix modiques avec termes faciles de paiement; ils ont été choisis avec le plus grand soin et comme qualité défient toute comparaison.

A. LAVIGNE, Editeur de musique, 25, rue St. Jean. Banque d'Épargne. Québec, 16 décembre 1878. 5

LE LENDEMAIN —DE LA— VICTOIRE.

VOILA le titre d'une BROCHURE POLITIQUE qui devra se trouver entre les mains de tous les conservateurs, et que devront se procurer surtout les jeunes, les hommes de l'avenir qui, dès maintenant, veulent prendre une part active aux luttes politiques. Ils y trouveront traitées toutes les questions possibles qui pourront être débattues sur les hustings, au cas d'élections générales pour le PARLEMENT LOCAL. Le coup d'état, et tous les actes du gouvernement Joly depuis son arrivée au pouvoir, y seront particulièrement traités et dans tous les détails.

Les députés conservateurs pour le Parlement provincial devraient tenir à honneur de répandre dans leurs comtés, le plus grand nombre possible d'exemplaires d'une brochure destinée à démolir le règne des TYRANS et des THAITRES. Le prix de l'exemplaire est seulement de CINQUANTE CENTIMS.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. LÉGER BROUSSEAU, propriétaire-éditeur du Courrier du Canada, Québec, Québec, 24 octobre 1878. 602



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

Soumissions pour le terrassement, la pose des lisses, etc.

On recevra à ce Bureau des Soumissions cachées, adressées au sousigné et inscrites "Soumission pour le Chemin de Fer du Pacifique," jusqu'à

MIDI, MERCREDI, 1er JANVIER PROCHAIN

pour le terrassement, la pose des lisses et autres travaux requis sur les sections suivantes du Chemin de Fer du Pacifique Canadien :

- 1. De la partie ouest du contrat No. 26 à English River jusqu'à Raleigh, distance d'environ 50 milles.
2. De Raleigh à Eagle River, distance d'environ 68 milles.
3. De Eagle River à la partie Est du contrat No. 15 à Kewatin, distance d'environ 67 milles.

On peut voir les plans, spécifications, formes de soumission, etc., et obtenir d'autres informations au Bureau de l'Ingénieur-en-Chef à Ottawa.

Un feuillet des quantités requises sera prêté le ou avant le 1er Décembre, au Bureau du Département des Travaux Publics.

On ne recevra pas les soumissions qui ne seront pas faites sur des blancs et qui ne seront pas dans les conditions voulues.

La soumission générale pour la construction de toute la ligne, d'après l'Acte des Chemins de Fer de 1874, comprend les sections plus haut mentionnées; mais on demande des soumissions séparées selon les conditions ordinaires du Département.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire

Département des Travaux Publics, Ottawa, 13 Août 1878. Québec, 31 Octobre 1878. 613



CHEMIN DE FER —DU— PACIFIQUE.

Aux Capitalistes et aux Contracteurs

Le Gouvernement du Canada recevra des soumissions pour la construction et l'exploitation d'un Chemin de Fer de la Province d'Ontario aux bords du Pacifique, la distance étant de 2,000 environ.

Un mémoire contenant des renseignements pour ceux qui ont l'intention de faire des soumissions sera expédié sur demande adressée aux bureaux ci-dessus mentionnés.

Les rapports des ingénieurs, des cartes du pays que le chemin devra traverser, des profils de la route qui a été explorée, des devis des premiers travaux, copie de l'Acte du Parlement du Canada en vertu duquel le chemin doit être construit, une description du pays, du produit de ses mines et de ses récoltes et tous autres renseignements peuvent être obtenus en s'adressant à ce Département ou à l'Ingénieur-en-Chef aux Bureaux du Gouvernement Canadien, 31, Queen Victoria Street, E. C., à Londres.

Des soumissions cachées, portant à l'endroit "Soumission pour le Chemin de Fer du Pacifique Canadien," adressées au sousigné, seront reçues jus qu'au 1er DECEMBRE prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire

Département des Travaux Publics, Ottawa, 20 mai 1878.

AVIS. Prolongation de Temps.

La date pour recevoir les soumissions conformément à l'avis ci-dessus est par les présentes prolongée au 1er JANVIER 1879.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 2 septembre 1878. Québec, 30 octobre 1878. 609



Department des Douanes.

AUCUN ESCOMPTE ne sera accordé sur les ENVOIS AMERICAINS jusqu'à nouvel avis.

JAMES JOHNSTON, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. Québec, 19 décembre 1878. 607

JOUETS ! JOUETS !

A l'occasion de Noël et du Jour de l'An, EN VENTE CHEZ

Thomas Boivin No. 356, Rue et Faubourg St. Jean.

Il ne s'agit pas de jouets importés; mais bien de jouets fabriqués par M. BOIVIN lui-même et qui pour cela n'en sont pas moins beaux, solides et originaux.

Vous aurez à d'autant MEILLEUR MARCHÉ QUE M. BOIVIN désire abandonner ce commerce ce printemps et qu'il ne regardera à aucun sacrifice pour écouler ses effets.

Ne craignez pas de ne rien trouver à votre goût. Les jouets sont variés à l'infini et représentent des sujets tout nouveaux. Québec, 14 décembre 1878—2s. 614

J. & W. REID,

NO. 40, RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS de PAPIER-FEUTRE

pour le rembrissage des maisons et pour mettre sous les tapis. PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures des maisons. PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Orange et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

IMPORTATEUR et MARCHANDS De papiers à écrire, d'Enveloppes, De plumes et d'Encres.

Enfin de toute sorte de Papeteries. Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

J. & W. REID, No. 98 et 100, rue St. Paul. Québec, 25 Juillet 1876. 927

Colonie Française, DANS L'ARKANSAS.

1,000,000 ACRES de terres à vendre à 1,000,000 prix réduits avec paiements faciles, dans l'Ouest de l'Arkansas.

Le chemin de fer: Little-Rock et Fort-Smith, ainsi que le fleuve Arkansas, traversent toute la vallée. Le sol est généralement très-fertile; le climat doux et tempéré.

Le coton, le tabac, le chanvre, le froment, le maïs, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, le trèfle et le foin y viennent très bien, ainsi que la vigne et les arbres fruitiers.

Environ 200,000 acres de ces terres, situées le long du chemin de fer, au Nord du fleuve Arkansas, ont été concédées aux Pères du St. Esprit pour la fondation d'une colonie.

A 50 milles de Little-Rock, près de la Station Morilton, non loin de Louisville et sur un magnifique plateau, s'étendant vers le Nord, les Pères du St. Esprit ont réservé 80,000 acres pour les colons français.

Mr. W. D. SLACK, ou à Mr. MICHEL BRAUN, Office, L. R. & F. S. Ry., à Little-Rock, Arkansas.

Office, L. R. & F. S. Ry., à Little-Rock, Arkansas. ou aux Pères du St. Esprit à Morilton. Québec, 29 novembre 1878—2m. 636

GRANDE REDUCTION ! 25 Pour CENT.

J. HAMEL & FRÈRES NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, B. V.

TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, CORNICHERS.

Tapis Bruxelles..... \$1.25 valant \$2.00 de couleurs..... 1.50 de 2.50 de Tapestry..... 0.70 de 1.00

—AUSI— Tapis Impérial, Ecosais, (Kidderminster. Tapis pour Escaliers, etc., etc.

Prelarts Anglais, (dessins nouveaux). Cocoa Matting, etc., etc., etc.

Rideaux en Point, Point et Mousseline pour Rideaux, Repps en Soie et en Laine, Damas en laine, etc., etc.

Poles en Cuivre, Mains en cuivre pour Rideaux, Corniches, etc., etc.

Vendus à une immense réduction d'ici au 15 Janvier 1879.

JOS. HAMEL & FRÈRES, 58, Rue Sous-le-Fort, 2 10 décembre 1878.

VIN DE MESSE ! !

Nous avons l'honneur d'annoncer au clergé et au public en général que nous avons en main les vins les plus purs de Sicile, et que nous sommes en possession de certificats de Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec, autorisant ces vins comme Vins de messe.

CERTIFICAT DE L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC AU SUJET DES VINS INGHAM. Québec, 2 avril 1878.

La maison GELLESPIE, MOFFET & CIE., n'ayant communiqué un certificat donné au sujet du VIN COLLI, importé par cette maison, j'ai écrit directement à l'auteur, le Chanoine Abbrégnanie, de l'Église Métropolitaine de Marsala, en Sicile. Sa réponse a confirmé l'authenticité du certificat susdit, et en conséquence, je crois pouvoir recommander ce VIN de COLLI pour la messe.

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

Nous certifions que la maison GINGRAS & LANGLOIS ont acheté de nous directement des Vins ci-haut mentionnés.

GELLESPIE, MOFFET & CIE., Agents Pour Messrs. INGHAM & WHITAKER, Sicile.

50 Octaves Vin de Coll. 25 Quartaux " de Marsala. 25 " de Marsala. 54, Rue du Palais. Québec, 18 juillet 1878. 527

Commercial House.

GRANDE VENTE ANNUELLE

Bon Marché.

ÉTOFFES A ROBES DE FANTASIE

NOUS désirons attirer une attention spéciale sur notre assortiment d'ÉTOFFES A ROBES DE FANTASIES que nous avons réduit comme ci-dessus dans le but d'en faciliter l'écoulement.

700 ygs. ÉTOFFES A ROBES DE FANTASIES, le prix étant de 35c. à 45c. réduits à 19c.

1250 ygs. ÉTOFFES A ROBES DE FANTASIES, le prix étant de 50c. à 75c. réduits à 25c.

975 ygs. ÉTOFFES A ROBES DE FANTASIES, le prix étant de 80c. à \$1.50 réduits à 35c.

Les articles ci-dessus sont les marchandises les plus A BAS PRIX que nous ayons jamais offerts, et sont des plus convenables pour présents de

Noel et du Jour de l'An.

Plusieurs cents douzaines de NUAGES vendus à sacrifice depuis 10c. à 50c. valant quatre fois le prix.

COUVERTES ANGLAISES de \$1.75 par paires. La meilleure LAINE ÉCOSSAISE pour 75c. la lb.

BEHAN BROTHERS.

P. S.—Nous offrons un avantage extra pour les acheteurs au comptant dans les tapis Brussels, Tapisseries, Impérial et Ecosais, les meilleurs anglais, Tapis de coco, Tapis de corde de Napier, Damas, Repps et Rideaux.

Québec, 13 décembre 1878—lan. 493

ARGENTERIES

Grande Réduction.

UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE ET BIEN ASSORTI d'Argenteries Anglaises et Américaines, offertes au public à BIEN BAS PRIX, et même au prix coûtant dans certains cas afin d'effectuer une vente rapide.

V. BELANGER & CIE., RUE LA FABRIQUE. Québec, 9 décembre 1878. 610

Bon Marche POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE, POELES DE TOUS GENRES CHIFZ

JODOIN & Co., 14, RUE ST JEAN.

N'oubliez pas la maison JODOIN & CO., qui a obtenu les prix aux dernières exhibitions pour ses poêles doubles, de passages, poêles de chambres et de salons, poêles de cuisine de toutes dimensions pouvant brûler du charbon ou du bois.

Ustensiles de cuisine, vaisseaux en cuivre, en fer blanc et en fonte. Poles, bûches en fer et en acier de meilleures qualités. Nos prix sont au moins de VINGT-CINQ POUR CENT meilleur marché qu'ailleurs.

EN GROS ET EN DÉTAIL. JODOIN & CO., 14, Rue St. Jean Québec, 31 août 1878—1 an. 661

Beurre ! Beurre !

25 TINETTES DE BEURRE DE CHOIX POUR FAMILLE. Gingras et Langlois, No. 54, RUE DU PALAIS. Québec, 12 décembre 1878. 613

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la succession de feu Rev. DAMASE GONTIER, ci-dessus, curé de Ste. Claire, ou qui auraient des réclamations à faire contre la dite succession, sont priées de payer ou de libérer leurs comptes D'ICI AU PREMIER FÉVRIER PROCHAIN, aux soussignés Exécuteurs Testamentaires. St. Gervais, 22 Nov. 1878. J. N. GINGRAS, Ptre, Curé de St. Gervais. J. BTE. FORTIER, Marchand, Ste. Claire. Québec, 25 novembre 1878.—1m3fs. 631

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte d'incorporation en faveur du Séminaire de Chicoutimi. Chicoutimi, 25 novembre 1878. † DOM : Evêque de Chicoutimi. Québec, 29 novembre 1878—1m. 635

AVIS

UNE requête sera présentée à la Législature, lors de sa prochaine session, pour obtenir l'incorporation de la Société dite: "La Société Archéologique Saint-Joseph. Archevêque de Québec." 20 décembre 1878. Québec, 21 novembre 1878—1m. 628

A Vendre.

UNE TERRE de premier ordre, avec maison et toutes ses dépendances, le tout en d'excellentes conditions, mesurant 80 arpents de long sur environ 5 arpents de large, située à Berthier, bord de l'eau, comté de Montmagny. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à M. CHARLES FAGUY. Québec, 23 novembre 1878—1m. 629

GRANDE VENTE DE BIJOUTERIES

PAR ENCAN

SANS RESERVE

CHEZ DUQUET ET CIE.,

ÉTANT DÉCIDÉS D'ABANDONNER LEUR ÉTABLISSEMENT DE LA HAUTE-VILLE, ILS DONNENT INSTRUCTION À

MM. MAXHAM & CIE., de vendre tout leur fond de commerce, consistant en et Meubles, Bijoux avec diamants, Sets, Colliers, Médailles, Bijoux en argent, Argenteries de toutes sortes, Objets d'art, TERRES CUIRES, Bronzes, Horloges en marbre et or moulu, etc., etc., et un grand nombre d'autres objets trop considérables pour être énumérés.

VITRINES EN ARGENT, ET ACCESSOIRES DE MAGASIN seront vendus sans réserve.

La vente commencera SAMEDI, 21 Decembre a 2 h. P. M. et a 7 h P. M. ET SE CONTINUERA LES JOURS SUIVANTS JUSQU'À CE QUE LE TOUT SOIT VENDU.

A. J. MAXHAM & CIE., P. S.—Les personnes désirant acheter des cadeaux pour NOEL ou le JOUR DE L'AN auront l'avantage d'avoir à vente privée aussi A BON MARCHÉ qu'à l'encan. Québec, 19 décembre 1878. 648

VOULEZ-VOUS ECONOMISER VOTRE ARGENT.

ALLEZ DONC FAIRE VOS ACHATS DE MARCHANDISES SÈCHES AU NOUVEAU MAGASIN APPELÉ

AU BON MARCHÉ !!

Coin des rues Saint Jean et Collins, HAUTE-VILLE.

CE nouveau magasin mérite bien sa réputation toujours grandissante, comme étant le magasin VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ à Québec. Vous trouverez toujours un assortiment complet de marchandises convenables à toutes les classes d'acheteurs et ces marchandises seront VENDUES AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

Un grand lot de marchandises vendu a réduction.

Table with 2 columns: Item and Price. Items include: Chaussettes de laine (15 cts), Tweed tout laine (50), Ratine et Drap à Manteaux (55), Drap de Moscou (1.25 valant 1.75), Castor (1.35 valant 2.00), Étoffes à Robes (8 cts et au-dessus), Wincey (5), Flanelles toute laine (15), Laine à tricoter (50 valant 60 cts).

Un assortiment considérable de Plumes, Fleurs, Formes de Chapeaux, Manteaux importés, le tout à la dernière mode et à un BAS PRIX sans précédent.

N'oubliez pas d'aller faire une visite à l'enseigne, AU BON MARCHÉ

N. GARNEAU. Québec, 15 novembre 1878—lan. 478

Grande Loterie ATTENTION ! ATTENTION !

Pour aider à l'achèvement de l'Hôpital des Pauvres, Vieillards et Infirmes DES SEURS GRISES DE MONTRÉAL, Sous le Patronage de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal.

COMITÉ DE DIRECTION. W. H. HINGSTON, M. D. ALF. LABOQUE, H. JUDAH, Q. C. A. W. OHLVIE, J. W. MCGAVRAN, C. S. ROBER, R. BELLEMAIRE, N. VALOIS, R. J. DEVINS, REV. M. BONNISSANT.

Aura lieu positivement JEUDI, 16 JANVIER 1879, à l'Asile Nazareth, 1085, rue Ste. Catharine, Montréal.

Valeur des objets de la loterie \$10,420.00. 1.—Un emplacement, près du Village de Châteauguay, sud-est de la rivière, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne résidence, valeur..... \$ 1,200 00

2.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, rue St. Olivier, estimés chacun à \$50..... 3,300 00

3.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles, (rue de la Congrégation) estimés chacun à \$450..... 2,250 00

4.—Un autre lot de terre de 99 pds. sur 132 pds. à St. Boniface, Manitoba, rue Grandin, donné par l'Archevêque de St. Boniface, valeur..... 300 00

5.—Une belle Harpe, à double action, richement dorée, valeur..... 400 00

6.—Un très-beau bracelet en or, avec diamant, valeur..... 100 00

7.—Un tableau sur toile, "Ecco Homo," par Carlo Dolci, peintre Italien..... 100 00

8.—Un bon cheval de trait, valeur..... 100 00

9.—2 lots de \$60 chaque (une pendule de cheminée ornementée et une montre en or), valeur..... 120 00

10.—7 lots de \$30 à \$50 chaque, (une statue en bronze, une voiture d'hiver, un châte en dentelle, et divers objets d'art, valeur..... 280 00

11.—10 lot. de \$0 à \$30 chaque, divers objets..... 250 00

12.—20 lots de \$15 à \$20, chaque divers objets..... 350 00

13.—30 " de 10 à 15 " " 375 00

14.—40 " de 6 à 10 " " 320 00

15.—50 " de 4 à 6 " " 260 00

16.—75 " de 3 " " 225 00

17.—150 " de 2 " " 300 00

18.—200 " de 1 " " 200 00

601 " Valeur totale des lots.....\$10,420.00

NOTICE.—Tout talon, appartenant aux billets vendus entre les mains des Agents ou des autres parties intéressées, doit être remis au Comité de Direction avant le 15 JANVIER 1879, ou au plus tard le jour même. En cas contraire, ces talons seront annulés et rayés, et il n'y aura que ceux qui auront été remis et enregistrés qui seront mis dans la boîte au jour du tirage des Prix.

AVERTISSEMENT.—Achetez vos billets des Agents réguliers ou de quelqu'un de vos amis, ainsi les talons seront dûment enregistrés. Prix: 1 Billet 50 CENTIS, ou 5 Billets pour \$2.00

Toutes correspondances doivent être adressées "Comité de la Grande Loterie," aux soins de FABRE & GRAVEL, 219, rue N.-Dame, Montréal. Billets à vendre à Québec, chez ED. GIROUX & FRÈRE et JOHN E. BURKE, Pharmaciens. Québec, 5 décembre 1878. 637

A Vendre à Bon Marché 1 POÈLE A CHARBON (self feeder.) 1 " SIMPLE POUR BOIS. 1 " FANTASIE POUR SALON. Gingras & Langlois. Québec, 25 octobre 1878. 605



TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, NOVEMBRE 1878.

Table with columns: ARRIVÉE, MALLES, CLOTURE, A.M. P.M., ONTARIO, A.M. P.M. Lists arrival and departure times for various routes like Ottawa, Québec, and the Maritimes.

AVIS: Les soussignés ont formé une société comme syndics, comptables et marchands à commission...

NOUVELLES MARCHANDISES POUR AUTOMNE ET HIVER CHEZ J. Hamel & Freres

Stoffes matelassées pour Blouses de Dame, Etouffes Ecoisaises pour Ulster (nouveau), Serge en laine (nouveau) pour costume...

En Gros et en Détail. ESCOMTE DE 10 0/0 ARGENT COMPTANT.

J. HAMEL & FRERES, 58, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

Nous attirons l'attention de nos nombreuses pratiques sur notre grand assortiment de marchandises (département des Messieurs) Tweeds des plus nouveaux pour habillements complets...

Pelleteries, Pelleteries.

100 Capots de chats sauvages de première qualité, 2000 Peaux de Craner, 1000 Peaux de Moutons de Perse...

En Gros et en Détail. ESCOMTE DE 10 0/0 POUR ARGENT COMPTANT. JOS. HAMEL & FRERES

58, Rue Sous-le-Fort.

Importations Françaises

CHASUBLES (de toutes couleurs), CROIX (de toutes couleurs) pour ornements, FRANGES d'or (fin, mi-fin et faux)...

ENCENS, ETC., ETC. AUSSI MERINOS, français (double) pour Soutane, AUBES et Bas-d'Aubes...

Grands chandeliers pour Autels Ostonsoir. Conditions faciles, Escompte au comptant.

J. Hamel et Freres, 58, Rue Sous-le-Fort. Québec, 3 octobre 1878.

Tapis! Tapis! Grande Reduction.

20 BALLEES DE TAPIS contenant 225 pièces de Tapis de Bruxelles et Tapis Tapissier à vendre à une IMMENSE RÉDUCTION. Tapis Bruxelles \$2.00 pour \$1.25...

AUSSI LA ÉGALE RÉDUCTION. Tapis pour Escaliers, Tapis Ecoisais, Tapis Canadien, Tapis de Cocca, Préparés Anglais et Américains...

MEDAILLE ET DIPLOMES J. B. LALIBERTE

Accordés à la dernière exposition pour les Pelleteries les mieux Manufacturées. Chapelier et marchand de Fourrures!!! Fourrures! Fourrures! IMPORTATION EXTRAORDINAIRE POUR LA SAISON D'HIVER.

124 & 126, RUE ST. JOSEPH ST. ROCH.



DANS cette région du globe que nous habitons où le climat est si rigoureux, il nous faut aller chercher, aux approches de l'hiver, chez nos industriels les fourrures propres à nous protéger contre le froid...

Pour les Dames. Nouvelles garnitures de Manteaux, de Russie, de Paris et des Etats-Unis. Patrons les plus nouveaux de manteaux en soie.

GARNITURES OU SETTS DE VISON. do do MARTRE, do do LOUTRE NATURELLE, do do LOUTRE DE MER, do do RENARD ARGENTÉ, do do MARTRE ALASKA, do do LOUP DE LA MER DU SUD, do do AGNEAU DE PERSE, do do LOUTRE PIQUÉE, do do LOUP DE SIBÉRIE, do do OPOSSUM, do do CASTOR PIQUÉ.

Comprenant collets, bois, mantilles, pagottes, casques, gants et mitaines, sachets, manteaux et mantilles, castor naturel, castor piqué, loup de la mer du sud, agneau de Perse, dont l'élégance et la solidité sont sans rivales.

Pour les Messieurs. CAPOTS CASTOR NATUREL, CAPOTS CASTOR PIQUÉ, CAPOTS AGNEAU DE PERSE, CAPOTS LOUP DE LA MER DU SUD, CAPOTS LOUTRE NATURELLE, CAPOTS LOUP PIQUÉ, CAPOTS CHATS SAUVAGE, CAPOTS LOUP SIBÉRIE, CAPOTS LOUP ASTRAGAN, CAPOTS BUFF E.

Casques, Pardessus, Gents et Mitaines dans les derniers goûts. —DE PLUS— Robes d'une grande richesse pour voitures, Robes d'Ours, de Loup Sibérie, Chat Sauvage...

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE. J. B. Laliberté, CHAPELIER MARCHAND DE FOURRURES.

Québec, 27 novembre 1878.

LFS PIANOS WEBER

LES PIANOS DE WEBER sont reconnus pour rivaliser très-avantageusement quant à la durabilité et l'élégance du fini avec les instruments les plus renommés importés d'Europe et des Etats-Unis...

LA COMPAGNIE DE PIANOS DE BERNARD et ALLAIRE s'étant assurée l'agence des pianos de WEBER devenus si populaires dans toutes les Provinces du Dominion...

LA MAISON BERNARD & ALLAIRE s'est aussi assurée l'agence des célèbres orgues et harmoniums d'église et de salon manufacturés par MM. Mason & Hamlin de Boston...

Pour favoriser les personnes qui ne pourraient pas acheter au comptant, cette compagnie a adopté un système de paiement si avantageux qu'il permet à ceux même dont les moyens sont limités de se donner le luxe d'un piano ou harmonium...

AVIS. M. L. JOBIN, Sculpteur, fait à savoir aux MM. DU CLERGE ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES qu'il fera sur commande autel et statues en bois décoré dans le style européen.

Papier et papeterie. PAPIER à écrire, Enveloppes blanches et de couleurs; Livres blancs, Encres, Plumes et Fouritures de bureau en général, qui seront vendus à très bas prix.

David Ouellet, ARCHITECTE ET TOISEUR. No. 85, RUE D'AGUILLON.

Robert Morgan, No. 28, RUE DE LA FABRIQUE. Agent et Importateur de Pianos TEINWAY, CHICKERING ET HAINES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA

Contre le Feu et sur la Vie INCORPORÉE LE 26 MAI 1874. Capital Autorisé \$5,000,000. Dépôt du Gouvernement \$100,000.

BUREAU A PRINCIPAL: 20, RUE ST. PIERRE QUEBEC. BUREAU DES DIRECTEURS:

Président.—J. B. RENAUD, Ecr., Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Vice-Président.—Hon. J. SHARPLES, Directeur de la Banque Union du Bas-Canada.

Des bureaux locaux sont établis dans toute la Puissance. Les polices d'Assurance contre le feu et sur la vie sont émises à des taux modérés.

DEPOT DE LIVRES Bureau d'Education

MM. LES COMMISSAIRES D'ECOLLES pourront se procurer à ce dépôt du Gouvernement les livres suivants:

TENUE DE LIVRES en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. à l'Ecole normale-Laval. C'est le seul ouvrage de ce genre, forme anglaise et publié en français.

GRAMMAIRE FRANÇAISE de Lhomond (éléments revus et augmentés), par le même; PROFESSEUR DE FRANÇAIS à l'Ecole normale-Laval, l'auteur a donné dans cette grammaire l'enseignement du français qu'il donne à ses élèves-maîtres et maîtresses aussi, pour suivre le même enseignement, s'est-on empressé d'adopter ce livre dans la plupart des écoles élémentaires, auxquelles il est spécialement destiné.—Prix \$1.00 la douzaine.

EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES sur les Éléments de la grammaire française de Lhomond, par le même.—Prix: 45 cts. chaque copie. CORRIGÉ des Exercices orthographiques, par le même.—Prix: 45 cts. chaque copie.

TRAITÉ D'ANALYSE GRAMMATICALE, d'analyse logique et de ponctuation, par le même.—Prix: \$2.75 la douzaine. ALPHABET ou SYLLABAIRE gradué, par MM. E. Juncu et N. Lacasse.

Ce petit livre est aujourd'hui adopté dans presque toutes les écoles de la Province de Québec.

Les six ouvrages approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, sont généralement adoptés dans les écoles communes de la Province de Québec, et les cinq premiers dans plusieurs séminaires ou collèges.

Pour les achats en gros, MM. les libraires devront s'adresser à M. Léger Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada.

Un nouveau billet de Banque contrefait. F. W. HELMICK a reçu la note suivante de Washington, l'informant de l'existence d'un nouveau billet de Banque Nationale contrefait.

Un nouveau billet de \$5 contrefait, de la Banque First National de Hanover, Penn., vient de paraître. Le papier est blanc et coloré en noir. Le numéro de la banque est 187, la date, du 20 février 1864, et il porte les signatures de F. E. SPINNER et L. E. CHITTENDEN.

Il est imprimé de la même planche que ceux de la banque First National, de Tamaqua, qui ont fait leur apparition vers le 20 septembre 1877.

Il serait bon de conseiller aux marchands de votre voisinage de donner publicité à ces faits et de suggérer au public de refuser tous billets de ces banques soupçonnées contrefaites.

La nouvelle méthode de HELMICK pour découvrir les billets contrefaits de banque nationale a été reconnue la meilleure existant. Elle contient des photographies des billets contrefaits ainsi que celles de nos meilleurs billets de banque, de manière que chacun, en faisant la comparaison, pourra saisir la différence.

Le prix de cet ouvrage, y compris les gravures, est de \$1.00 seulement et sera envoyé, les frais de poste payés, à tous ceux qui adresseront \$1.00 à F. W. HELMICK, Editeur, 50, Quatrième rue ouest, Cincinnati, O.

La nouvelle méthode de HELMICK pour découvrir les billets contrefaits de banque nationale a été reconnue la meilleure existant. Elle contient des photographies des billets contrefaits ainsi que celles de nos meilleurs billets de banque, de manière que chacun, en faisant la comparaison, pourra saisir la différence.

Le prix de cet ouvrage, y compris les gravures, est de \$1.00 seulement et sera envoyé, les frais de poste payés, à tous ceux qui adresseront \$1.00 à F. W. HELMICK, Editeur, 50, Quatrième rue ouest, Cincinnati, O.

David Ouellet, ARCHITECTE ET TOISEUR. No. 85, RUE D'AGUILLON.

Robert Morgan, No. 28, RUE DE LA FABRIQUE.

Agent et Importateur de Pianos TEINWAY, CHICKERING ET HAINES.

—Aussi— ORGUES CABINET ET HARMONIUMS. Des fabricants les plus en renom.

En outre de ce qui précède, je garde toujours à mon établissement une variété considérable de Pianos neufs et de seconde main, des meilleurs manufacturiers, que j'offre aux acheteurs aux conditions les plus avantageuses.

Les rapports intimes et continus que j'ai toujours eus avec ces manufacturiers me permettent d'offrir les instruments ci-dessus à un taux plus bas, si l'on considère leur supériorité, qu'aucune autre maison à Québec.

J'assure pleine et entière confiance aux acheteurs, et si l'on découvre quelques défauts, je serai prêt à donner un autre instrument en échange, et ce à mes propres frais.

A l'effet de donner l'avantage à chacun de pouvoir acheter, je disposerai de mes instruments sur le SYSTEME DE VERSEMENTS.

Ainsi, si vous désirez faire l'acquisition d'un Piano de la valeur de \$350, avec entente d'en faire le paiement dans un délai de deux ans ou plus, en payant douze piastres et cinquante cents par mois, cet instrument deviendra votre propriété pleine et entière.

Dépôt des Instruments de Musique et Musique en Feuilles de toutes espèces, provenant de marchés Anglais, Français et Américains. Québec, 15 juillet 1878.

On demande

2 ou 300 PIÈDES DE VIEILLES ESTACADES. On devra spécifier le prix. J. & W. REID rue St. Paul. Québec, 20 avril 1878.

CONDITIONS

—DU— Courrier du Canada. Prix de l'Abonnement (EDITION QUOTIDIENNE).

CANADA—Un an \$6.00, Six mois \$3.00, Trois mois \$1.50. ETATS-UNIS d'AMERIQUE—Un an \$6.00, Six mois \$3.00, Trois mois \$1.50.

ANGLETERRE—Un an \$25.00, Six mois \$10.00, Trois mois \$5.00. FRANCE—Un an \$25.00, Six mois \$10.00, Trois mois \$5.00.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous, 50 cent. Pour chaque insertion subséquente 12 1/2 cent.

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 cents, par ligne pour la première insertion, et de 5 cents pour les insertions subséquentes.

RECLAMES:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chef.

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIETAIRE.

NO. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE. QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉGER BROUSSEAU Editeur-Propriétaire.

No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.